

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)
Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

DELIBERATION N° DE **030323_4**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

06/03/2023 par le préfet : 06/03/2023

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **03 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusé(e)s : Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Absents :

Date de convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Travaux de voirie - VC 101 Modification du dossier DETR

Monsieur le Maire rappelle le dossier DETR déposé en 2022 pour le projet de réfection de la voie communale n° 101 du village du Faux au village de Chez Sauvannot. Le coût a été réévalué à 19 994.40 €

Il propose de modifier le dossier DETR déposé en 2022, redéposé en 2023 et de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2022- rubrique 1 - voirie/mobilité, pour un montant total de 7 997.60 €.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet estimé d'un montant total HT de 19 994.40 €
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 40 %.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Investissement prévisionnel	19 994.00 €	
DETR - 40 %		7 997.60 €
Autofinancement - 60 %		11 996.40 €
Total	19 994.00 €	19 994.00 €

- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Affichée le : **06.03.23**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme


Le Maire
 Alain BUJADOUX